



**HAL**  
open science

# **Le terrorisme palestinien comme contestation chez Sartre et Derrida (1960-2004)**

Zoé Grange-Marczak

## ► **To cite this version:**

Zoé Grange-Marczak. Le terrorisme palestinien comme contestation chez Sartre et Derrida (1960-2004). Cahiers Tocqueville des Jeunes Chercheurs, 2024, 5 (1), pp.57-77. <hal-04891389v1>

**HAL Id: hal-04891389**

**<https://hal.science/hal-04891389v1>**

Submitted on 24 Jan 2025 (v1), last revised 13 May 2025 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

## Le terrorisme palestinien comme contestation chez Sartre et Derrida (1960–2004)

Par Zoé Grange-Marczak

Le terrorisme désigne d'abord toute action violente qui vise délibérément des civils à des fins politiques<sup>1</sup>, mais sa définition est particulièrement controversée<sup>2</sup> : le terme s'applique selon des critères variés, concernant l'illégalité au regard du droit national ou international, les acteurs souvent non-étatiques, les cibles, la revendication politique portée ou la modalité même de l'action (fusillade, prise d'otage, assassinat)<sup>3</sup>. Le terrorisme est un des enjeux majeur du conflit israélo-palestinien, ou israélo-arabe, ensemble d'affrontements politiques et militaires autour du territoire moyen-oriental qu'on appelle Palestine, Eretz Israël ou Judée, et qui dure depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. La région, longtemps sous domination ottomane avant de passer sous mandat britannique, est avant 1948 à la fois le lieu de vie d'une population arabe à majorité musulmane<sup>4</sup>, le point d'arrivée d'une importante immigration juive européenne<sup>5</sup>, et l'objet des revendications du mouvement sioniste, né autour de 1896–1897<sup>6</sup>. Le sionisme est l'idée selon laquelle le peuple juif peut prétendre à une souveraineté sur un territoire précis<sup>7</sup>, aboutissant en 1948 à la création de l'État d'Israël. L'existence de cet État a longtemps été contestée par une partie des acteurs de la scène internationale, à commencer par les pays de la région, générant une situation qui mêle des conflits sociaux, politiques, territoriaux et religieux au niveau local, régional et mondial. Superposée à d'autres antagonismes régionaux ou internationaux, cette conjoncture a été le théâtre de plusieurs guerres déclarées entre États, mais aussi d'une situation d'affrontement généralisé, marquée par une utilisation intensive du terrorisme de la part de toutes les parties en jeu.

C'est dans ce cadre qu'on parle de terrorisme palestinien, désignant par là les actions violentes menées par des groupes non-étatiques ou para-étatiques dans le but déclaré d'atteindre des objectifs politiques en faveur de la Palestine et des Palestiniens, avec la constitution d'un État indépendant comme horizon. Ces actions terroristes ont une histoire, notamment à partir de la création de l'Organisation de Libération de la Palestine en 1964. Cette dernière et ses sous-groupes comme le Fatah marquent les années 1960 à 1980 par d'intenses activités qualifiées de terroristes : des détournements d'avions (7 entre 1968 et 1970<sup>8</sup>), des prises d'otages à

---

<sup>1</sup> KUMARASWAMY P. R., *Historical Dictionary of the Arab-Israeli Conflict*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2015, p. 446.

<sup>2</sup> WEIBERG Leonard *et al.*, « The Challenges of Conceptualizing Terrorism », *Terrorism and Political Violence*, vol. 16, n° 4, 1<sup>er</sup> janvier 2004, p. 777-794 ; MEISELS Tamar, « Defining terrorism – a typology », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, vol. 12, n° 3, 2009, p. 331-351.

<sup>3</sup> MARSDEN Sarah *et al.*, « Typologies of Terrorism and Political Violence », dans SCHMID Alex (dir.), *The Routledge Handbook of Terrorism Research*, Londres, Routledge, 2011, p. 173.

<sup>4</sup> MCCARTHY Justin, *The population of Palestine: population history and statistics of the late Ottoman period and the mandate*, New York, Columbia university press, 1990, p. 65.

<sup>5</sup> BENSOUSSAN Georges, *Une histoire intellectuelle et politique du sionisme: 1860-1940*, Paris, Fayard, 2002, p. 172.

<sup>6</sup> ABITBOL Michel, *Histoire d'Israël*, Paris, Perrin, 2018, p. 63–66.

<sup>7</sup> GREILSAMMER Ilan, *Le Sionisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 58.

<sup>8</sup> NORTON, Augustus R., « Terrorism », dans RUBENBERG Cheryl, *Encyclopedia of the Israeli-Palestinian Conflict*, vol. 3, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2010, p. 1446.

l'étranger (Munich en 1972) ou sur le sol israélien (l'attentat du bus 300 en 1984), et des massacres de civils (celui de l'aéroport de Lod en 1972). Les accords d'Oslo en 1993 changent la donne en entérinant la pacification de l'OLP, qui renonce officiellement à la violence en 1988. Le terrorisme palestinien se transforme alors : son centre de gravité se déplace de la Cisjordanie à la bande de Gaza, et de l'OLP au Hamas, modifiant également les pratiques avec une augmentation des assassinats et des attentats-suicides, puisqu'on en dénombre 250 entre 1993 et 2003<sup>9</sup>. Tout cela se déroule sur l'arrière-plan complexe des guerres entre Israël et les États arabes comme la guerre des Six-Jours en 1967, la guerre du Kippour en 1973, ou l'invasion du Liban par Israël en 1982, avec en parallèle le processus de paix, d'une part avec l'Égypte et les accords de Camp David en 1978, d'autre part avec la Jordanie en 1994. Interviennent aussi les Intifadas de 1987 et de 2000, ainsi que de la politique intérieure israélienne et palestinienne et ses retentissements à l'international. On a exclu de cette étude la prise en considération du terrorisme israélien, mais signalons néanmoins que la lutte armée hors des règles de la guerre n'est ni une invention ni une exclusivité des groupes palestiniens : le terrorisme juif ou sioniste existe bien, de l'Irgoun des années 1930 au massacre d'Hébron en 1994.

Le conflit israélo-palestinien est traversé et caractérisé par le terrorisme<sup>10</sup>, qui semble être un exemple de geste contestataire<sup>11</sup> : les organisations terroristes n'admettent pas l'organisation sociale ou politique en place, qu'il s'agisse de la présence israélienne en Palestine, des frontières actuelles ou du principe de l'État hébreu, et elles le contestent par la force. Ces actes sont compris par ceux qui les font ou qui les défendent comme la résistance à un ordre établi, et par Israël comme porteur d'un message politique minimal. Cette valeur contestatrice n'est pas évidente, au contraire. C'est en ce sens que « terrorisme » est un mot qui concentre une ambivalence féconde : il est à la fois un concept politique, un ensemble de faits historiques, mais aussi un terme normatif, c'est-à-dire une condamnation judiciaire ou morale.

C'est parce que le terrorisme est un problème que Sartre (1905–1980) et Derrida (1930–2004) écrivent sur la question : tous deux contemporains de la création de l'État d'Israël, ils sont impliqués par le conflit qui s'ensuit à la fois dans leur vie et dans leur œuvre. Sartre écrit sur Israël et le sionisme dès les années 1940, d'abord avec des articles de presse et les *Réflexions sur la question juive* en 1946 ; il témoigne en faveur de Robert Misrahi lors du procès du groupe terroriste sioniste Stern en 1948<sup>12</sup>. Ensuite, il voyagera en Égypte (dont Gaza) et en Israël en 1967, et coordonnera un numéro spécial des *Temps Modernes* sur le conflit. Enfin, la question israélo-arabe revient régulièrement dans ses entretiens avec Gerassi et Lévy à la fin de sa vie. La question israélienne est un thème dans l'œuvre de Derrida depuis les années 1980 à partir de la question de la langue (*Schibboleth*, « Les Yeux de la Langue ») et jusqu'à la fin de sa vie, durant laquelle il déclinera les thèmes à la fois conceptuels et biographiques du judaïsme, de la nationalité et du gouvernement ; plus particulièrement, le sort des Palestiniens est pour lui

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 1450.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 1444.

<sup>11</sup> LAQUEUR Walter, *A history of terrorism*, Londres, Routledge, 2017, p. 21.

<sup>12</sup> MARDAM-BEY Farouk, « Sartre, Israël et les Arabes : la « détermination affective » », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 96, n° 4, 2009, p. 38.

une inquiétude constante<sup>13</sup>, et il ira à Tel-Aviv et Ramallah en 1998, puis de nouveau à Jérusalem en 2003.

On s'appuiera pour cette étude sur six écrits de Sartre et quatre de Derrida. Chez Sartre, on puisera dans ses deux grands types de textes sur le terrorisme palestinien, dont la frontière est néanmoins brouillée : ceux qui relèvent d'une conceptualisation théorique et générale de la « Terreur » (*Critique de la Raison Dialectique* en 1960, conférence de 1964 à l'Institut Gramsci à Rome, *L'espoir maintenant* en 1980), et ceux qui discutent les faits concrets et historiques du terrorisme palestinien (interview de 1969 reprise dans *Situations VIII*, article de 1972 dans *La Cause du Peuple*, et entretiens avec Gerassi en 1972–1974). De son côté, Derrida au contraire semble toujours penser le terrorisme à partir de l'évènement : il mentionne ce thème dans un dialogue avec Borradori en 2001, le séminaire *La bête et le souverain* de 2001–2002, le « Message » de 2002 publié dans *Le Voyage en Palestine*, et *Voyous* en 2003. L'indice d'une différence générale entre ces deux auteurs est déjà décelable dans l'amplitude chronologique de ces deux bibliographies : Sartre reprend la question du terrorisme palestinien à intervalles réguliers pendant 20 ans, quand Derrida développe la plupart de ses analyses au cours des trois années qui suivent le 11 septembre. Ces sources sont de nature hybride, contenant à la fois des ouvrages édités comme philosophiques, des articles parus dans des périodiques généraux, et des entretiens savants ; en effet, le premier rapprochement entre Sartre et Derrida est qu'ils ont tous deux pensé et repensé le problème du terrorisme palestinien, sans jamais pourtant produire un ouvrage systématique sur le sujet.

Il s'agit donc de deux auteurs qui, dans le contexte intellectuel français et à presque 45 ans d'écart, analysent un fait historico-politique qui porte le même nom mais qui diffère dans les événements, et dans lequel ils voient tous deux une forme de contestation, l'expression d'un différend qui appelle une lecture philosophique. La différence entre les faits qu'ils pensent permet par comparaison de montrer les continuités dans l'interrogation conceptuelle. Ni Sartre ni Derrida ne cherchent à penser le terrorisme comme fait géopolitique abstrait, mais au contraire tentent de comprendre « ce qui se passe », dans une double exigence de conceptualisation théorique et de sensibilité à la complexité des événements. En un certain sens, c'est l'actualité dans toute son urgence qui fait irruption dans la philosophie, qui parfois l'interrompt — la venue de Derrida à New-York en octobre 2001 était prévue de longue date<sup>14</sup>, le thème du dialogue est imposé par l'actualité. Ce qu'on cherche à faire, c'est étudier la manière dont des philosophes analysent les événements qui leur sont contemporains, et articulent les faits dont ils sont témoins à leur pensée politique. La perspective qu'on propose d'adopter est philosophique : il s'agit d'explicitier des problèmes, des concepts et leurs articulations. On cherchera à démontrer comment la réflexion sur le conflit israélo-palestinien s'organise autour de thématiques politiques transversales. L'hypothèse de départ de ce travail est que les entretiens et les articles de Sartre et Derrida qui parlent du terrorisme palestinien ne sont pas des commentaires d'actualité isolés, mais au contraire s'articulent de

---

<sup>13</sup> HASSAN Kadhim Jihad, « Les Palestiniens dans la pensée de Jacques Derrida », *Rue Descartes*, vol. 8990, n° 2, 2016, p. 218.

<sup>14</sup> DERRIDA Jacques, HABERMAS Jürgen et BORRADORI Giovanna, *Le « concept » du 11 septembre : dialogues à New-York, octobre-décembre 2001*, trad. BOUCHINDHOMME Christian et GLEIZE Sylvette, Paris, Galilée, 2004, p. 10.

manière problématique avec leur pensée politique. En comparant deux penseurs sur deux périodes différentes, on met en valeur deux manières dont les philosophes font lien entre les faits contemporains et leur pensée. L'intérêt de la philosophie comparée est de montrer que la réponse philosophique aux événements ne va pas de soi et permet de voir comment elle se construit.

Pour ce faire, on s'appuiera sur une solide littérature secondaire, qui a balisé les thèmes du terrorisme (Sze, La Caze, Mackenzie et Birchall sur Sartre ; Antonioli, Mitchell et Crépon sur Derrida), et du conflit israélo-palestinien (Judaken, Drake et Mardam-Bey sur Sartre ; Hassan, Beardsworth, Anidjar et McQuillan sur Derrida). Il faut chercher à prolonger ces réflexions, d'abord dans le sens d'une application plus concrète du problème en se consacrant au cas spécifique du terrorisme palestinien, mais aussi en cherchant par une approche comparatiste à mettre en valeur les spécificités des pensées de chaque auteur sur un sujet extrêmement débattu — un numéro entier de *Sartre Studies International* consacré est consacré aux analyses post-sartriennes du 11 septembre, dont Sartre n'a pas été témoin. Le terme de terrorisme désigne une difficulté davantage qu'une catégorie, et on se propose ici d'éclairer le débat en apportant des précisions sur le nœud entre les faits d'actualité et la philosophie sur un cas bien spécifique. Enfin, puisque nous cherchons à travailler sur les sources externes de la philosophie, il faut s'appuyer sur des ouvrages historiques et politiques, ainsi que sur le champ des *terrorism studies*, notamment pour se méfier d'un risque lorsqu'on parle de terrorisme : notre propre biais contemporain, c'est-à-dire le fait que l'appellation « terroriste » a évolué très rapidement (notamment depuis le 11 septembre 2001), mais aussi la charge axiologique que porte ce terme. Le but qu'on se donne n'est pas de savoir si Sartre et Derrida sont pour ou contre le terrorisme palestinien, mais bien plutôt comment cet ensemble de faits historiques s'articule conceptuellement à leur réflexion philosophique.

L'argument principal de ce travail est que le problème du terrorisme palestinien pour Sartre et Derrida s'articule, à travers la notion de contestation, à une réflexion sur les catégories fondatrices de l'analyse politique — l'État, le groupe politique, l'ordre international, les médias. Ce nœud conceptuel se réalise différemment : Sartre voit dans les événements palestiniens des difficultés qui posent des questions à sa théorie du groupe social ; pour Derrida, ce sont les événements qui constituent le point de départ d'une pensée critique des institutions politiques après la guerre froide.

## **Le terrorisme palestinien : des fins contestataires et des moyens médiatiques**

### **Fins et nécessité**

Dans un premier temps, on va montrer comment le terrorisme est chez Sartre un moyen, qui pour atteindre ses fins doit s'efforcer d'être le mieux médiatisé possible, tandis que chez Derrida, la visibilité de l'attentat fait partie de sa définition même.

Le terrorisme est d'abord dans la pensée de Sartre un moyen politique : il ne s'agit pas d'une fin en soi, c'est-à-dire d'une activité dont l'intérêt où le but visé résiderait en elle-même. Par

deux fois, Sartre décrit le terrorisme comme une « *arme* »<sup>15</sup> qui vise un objectif : la conceptualisation du terrorisme se fait d'abord en termes de moyens et de fins<sup>16</sup>, reprenant ainsi les grandes lignes du problème de la violence<sup>17</sup>, c'est-à-dire de l'utilisation de la force physique dans le but de blesser ou de tuer, par distinction d'avec des moyens intelligibles. L'importance du but recherché dans la compréhension du terrorisme se voit dans la manière dont on désigne les mouvements terroristes : dans notre cas, le terme de « terrorisme palestinien » ne préjuge ni du lieu de l'attaque ni de la nationalité des terroristes, mais désigne exclusivement les revendications qui lui sont associées. Le terrorisme désigne toute violence qui porte un but politique articulé en termes de contestation d'un ordre : un assassinat passe du statut de crime de droit commun à acte terroriste s'il est revendiqué par une organisation comme faisant partie d'une entreprise politique plus large visant l'indépendance de la Palestine — on a ainsi appelé « Intifada des couteaux » la vague de violence de 2015–2016 parce qu'elle était essentiellement composée de meurtres solitaires à l'arme blanche<sup>18</sup>, sa seule distinction d'avec la criminalité ordinaire étant le message politique supposé ou explicite. Aux yeux de Sartre, c'est cette revendication politique qui non seulement fait du terrorisme une contestation, mais aussi permet de le juger acceptable ou non. Le terrorisme dépend toujours d'une fin pratique<sup>19</sup> ; il est un stade de la lutte, conditionné d'une part par un but (l'indépendance d'un pays), d'autre part par l'impossibilité de faire autrement, par sa nécessité : selon Sartre « *S'ils [les Palestiniens] étaient assez nombreux, ils se battraient autrement* »<sup>20</sup>. Il est crucial que le terrorisme soit analysé par Sartre comme la seule solution, et qu'il insiste systématiquement sur le fait que les Palestiniens sont « *réduit[s]* » au terrorisme<sup>21</sup>, qu'ils n'ont « *pas d'autre choix* »<sup>22</sup>. Cette importance de la violence terroriste comme expédient se lit dans la prudence vis-à-vis du risque qu'elle ne devienne un système<sup>23</sup>.

Ce que Sartre décrit est une situation impossible<sup>24</sup>, sans issue, puisqu'en regard de cette description du terrorisme palestinien, il reconnaît qu'il est normal que les Israéliens ripostent : utilisant les mêmes termes que pour décrire le terrorisme, il estime que c'est « *la seule réponse possible* » d'Israël<sup>25</sup>. En 1980, il estime même qu'il n'a jamais été question d'une autre solution que la violence<sup>26</sup> : le terrorisme est la contestation d'une situation bloquée, lorsque le

---

<sup>15</sup> SARTRE Jean-Paul, « Interview avec Claudine Chonez pour *Le Fait Public* n.3, février 1969 », republicé dans *Situations VIII*, Paris, Gallimard, 1971, p. 343 ; SARTRE Jean-Paul, « À propos de Munich », *La Cause du Peuple*, n° 29, 15 octobre 1972, p. 2.

<sup>16</sup> BIRCHALL Ian, « Sartre and Terror », *Sartre Studies International*, vol. 11, n° 1-2, 2005, p. 255.

<sup>17</sup> HOLLANDER Paul, « Righteous Political Violence and Contemporary Western Intellectuals », *Terrorism and Political Violence*, vol. 25, n° 4, 2013, p. 521.

<sup>18</sup> BARTAL Shaul, « Lone-wolf or terror organization members acting alone: new look at the last Israeli–Palestine incidents », *Middle Eastern Studies*, vol. 53, n° 2, 2017, p. 211-228.

<sup>19</sup> SARTRE Jean-Paul, « Les racines de l'éthique: Conférence à l'Institut Gramsci, mai 1964 », *Études sartriennes*, n° 19, 2015, p. 114 sq.

<sup>20</sup> SARTRE Jean-Paul, « Interview avec Claudine Chonez », *op. cit.*, p. 343.

<sup>21</sup> SARTRE Jean-Paul, « À propos de Munich », *op. cit.*, p. 2.

<sup>22</sup> GERASSI John et SARTRE Jean-Paul, *Entretiens avec Sartre*, Paris, Grasset, 2011, p. 381.

<sup>23</sup> SANTONI Ronald, *Sartre on Violence: Curiously Ambivalent*, University Park, Penn State Press, 2010, p. 150.

<sup>24</sup> LAMOUCHE Nouredine, *Jean-Paul Sartre et le Tiers-monde : rhétorique d'un discours anticolonialiste*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 60.

<sup>25</sup> SARTRE Jean-Paul, « Interview avec Claudine Chonez », *op. cit.*, p. 343.

<sup>26</sup> SARTRE Jean-Paul et LEVY Benny, *L'espoir maintenant*, Paris, Verdier, 1991, p. 62.

changement politique ne peut s'exprimer par des voies légales. Le terrorisme provient d'une situation de totale opposition : appuyé sur l'exemple algérien, il généralise en estimant que la violence devient la seule solution quand on a « deux points de vue totalement opposés l'un à l'autre »<sup>27</sup>. C'est dans un premier temps, au niveau de l'analyse des faits historiques, la raison pour laquelle la terreur est inévitable. La valeur de contestation est en fait ce qui définit et justifie le terrorisme à travers les contextes pour Sartre : selon lui, si on a approuvé le FLN on ne peut pas désapprouver El Fatah<sup>28</sup>, parce qu'il y a en commun entre ces deux événements une valeur contestatrice de la violence, qui cherche à remettre en question un ordre politique condamnable. Le terrorisme est une violence en réponse à une situation, qui est axiologiquement orientée : Sartre s'oppose à une vision amoralisée du terrorisme<sup>29</sup> en l'investissant d'une mission contestatrice.

### Construction de l'évènement et système médiatique

Cette mission contestatrice du terrorisme s'appuie sur ses propriétés médiatiques : selon la définition proposée par Aron en 1962, « Est dite terroriste une action de violence dont les effets psychologiques sont hors de proportion avec les résultats purement physiques »<sup>30</sup>. Une des grandes caractéristiques du terrorisme, particulièrement visible dans le contexte du conflit israélo-arabo-palestinien, c'est la recherche d'une visibilité médiatique : un attentat doit être vu et su, puisque sa stratégie repose rarement sur ses effets matériels immédiats, mais bien d'une part sur le poids qu'il permet d'obtenir lors de négociations (pour le cas d'une prise d'otage) ou dans l'effet qu'il porte sur les populations civiles du conflit concerné. L'approche de Sartre et celle de Derrida diffèrent largement ici : Sartre définit un « attentat réussi », d'abord par l'exemple de Munich<sup>31</sup>, puis par le contre-exemple du massacre de Lod. Munich désigne la prise d'otage de 11 athlètes israéliens par 8 hommes de l'organisation palestinienne Septembre Noir au cours des Jeux Olympiques de Munich, qui finira par la mort de tous les athlètes et de 5 des terroristes lors d'une opération très controversée de la police allemande<sup>32</sup>. Cet évènement est important pour Sartre, qui y consacre un court article dans *La Cause du Peuple*, et qui y revient au cours de ses entretiens avec Gerassi. Pour lui, il s'agit d'un attentat réussi, car il a été fait devant des journalistes, et donc porte le combat des Palestiniens sur la scène mondiale en dévoilant « historiquement »<sup>33</sup>, c'est-à-dire par des événements, leur désespoir. L'enjeu n'est pas de diffuser la réalité de la vie palestinienne ou leur revendication ; le terrorisme est un acte performatif, et c'est à ce titre qu'il s'agit d'une contestation plus que d'un combat : un combat vise à mettre un adversaire hors d'État de nuire, à le battre, alors qu'un attentat terroriste vise selon Sartre à faire porter une voix sur la scène internationale. C'est en ce sens que le terrorisme est compris par Sartre comme une contestation au sens étymologique, de « prendre à témoin ». Le terrorisme n'est pas un affrontement à deux, sa

---

<sup>27</sup> *Idem.*

<sup>28</sup> SARTRE Jean-Paul, « Interview avec Claudine Chonez », *op. cit.*, p. 343.

<sup>29</sup> Comme celle de WILKINSON Paul, *Concepts of Terror and Terrorism*, Londres, Macmillan, 1974, p. 12.

<sup>30</sup> ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p. 176.

<sup>31</sup> DRAKE David, « Sartre, le gauchisme et le conflit israélo-arabe », dans GALSTER Ingrid (dir.), *Sartre et les juifs.*, Paris, La Découverte, 2005, p. 230 sq.

<sup>32</sup> LAURENS Henry, *La question de Palestine, Tome cinquième : 1982-2001, la paix impossible*, Paris, Fayard, 2015, p. 359–361.

<sup>33</sup> SARTRE Jean-Paul, « À propos de Munich », *op. cit.*, p. 2.

logique n'est pas duelle mais plurielle : il y a les terroristes, leurs victimes directes, et le public mondial, qui en reçoit en un sens le message. Plus encore, selon Sartre l'acte était justifié parce que les athlètes visés étaient des soldats, et parce que le but était d'obtenir un échange de prisonnier. Au contraire, le massacre de Lod (26 personnes tuées à l'arme automatique par des hommes de l'Armée rouge japonaise à l'aéroport de Lod) est d'après Sartre un attentat raté, pour une raison assez surprenante : il décrit les terroristes comme « *une bande de Japonais fanatiques* », qui ont tué des « *touristes portoricains* » (17 victimes sont portoricaines), ce qui est « *non seulement bête, mais contre-productif* », puisque les Portoricains « *sont eux-mêmes dominés* »<sup>34</sup>, et eux mêmes obligés de choisir le terrorisme — Sartre se souvient sans doute de l'attentat par des indépendantistes portoricains à la chambre des députés américaine en 1954.

Pour qu'un attentat soit réussi, il y a trois critères : la médiatisation de l'action, c'est-à-dire la manière dont elle va permettre de parler de la cause défendue ; les personnes qu'elle vise, et plus précisément la place des victimes dans l'ordre international ; le but concret recherché — réaffirmer des droits<sup>35</sup>. Ces critères sont adéquats à l'idée selon laquelle le terrorisme est une arme, un moyen, dont la valeur est estimée par ses résultats. En un sens, d'après Sartre, le terrorisme est une forme de l'état de guerre continué, le principe du terrorisme est qu'il faut tuer<sup>36</sup>, et le terrorisme peut même créer la voie vers une « *guerre populaire* »<sup>37</sup> — comme déjà il était une « *arme* »<sup>38</sup>.

### Concepts, discours et significations

Il y a là une différence entre Sartre et Derrida : chez le premier, le contexte du terrorisme influe sur sa réussite, ou sa valeur, tandis que chez Derrida c'est sa définition même qui est en jeu dans ses modalités singulières : la notion même de terrorisme dépend de son contexte : les mêmes personnes avec les mêmes armes et dans le même pays peuvent être considérées comme des combattants de la liberté ou comme des terroristes selon à qui elles s'attaquent<sup>39</sup>. Il ne s'agit pas ici d'une affirmation relativiste qui ferait du terrorisme la somme de critères singuliers : Derrida souligne ici que nous n'avons pas de concept clair du terrorisme. Derrida pose la question très directement : à partir de quel moment est-ce que l'on passe du terrorisme à « *la seule ressource d'un combat légitime* »<sup>40</sup> ? Il y a donc dans les réflexions de Sartre l'apparence clarté beaucoup plus grande dans le concept de terrorisme, qui admet ensuite une pluralité d'applications, plus ou moins réussies selon des critères externes. Aux yeux de Derrida, la médiatisation n'est pas un critère de réussite ou d'échec du terrorisme, mais bien sa nature même : la « *média-théâtralisation fait d'ailleurs partie intégrante et co-déterminante de l'évènement* »<sup>41</sup>, un attentat sans public n'en serait pas vraiment un. Le terme de *média-théâtralisation* dit bien la nature contestataire du terrorisme : il ne s'agit pas par ces actes de violences d'avoir des résultats matériels immédiats, mais de mettre en scène la possibilité de

<sup>34</sup> GERASSI John, *Entretiens avec Sartre*, op. cit., p. 381.

<sup>35</sup> SZE Jennifer Ang Mei, *Sartre and the Moral Limits of War and Terrorism*, New York, Routledge, 2009, p. 183.

<sup>36</sup> SARTRE Jean-Paul, « À propos de Munich », op. cit., p. 2.

<sup>37</sup> SARTRE Jean-Paul, « Interview avec Claudine Chonez », op. cit., p. 344.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p.343 ; SARTRE Jean-Paul, « À propos de Munich », op. cit., p. 2.

<sup>39</sup> DERRIDA Jacques, *Le « concept » du 11 septembre*, op. cit., p. 158.

<sup>40</sup> *Idem.*

<sup>41</sup> DERRIDA Jacques, *Voyous: deux essais sur la raison*, Paris, France, Galilée, 2003, p. 213.

la destruction. En ce sens, le terrorisme dont parle Derrida dépend d'une circulation quasiment immédiate de l'actualité — notons à titre d'illustration que Derrida a appris qu'un attentat avait eu lieu contre le World Trade Center alors qu'il était à Shanghai<sup>42</sup>. Cette visibilité de l'évènement n'est pas neutre, mais dépend de l'existence de certaines techniques médiatiques, que Derrida souligne en s'appuyant sur une notion benjaminienne<sup>43</sup> de reproductibilité technique de l'évènement en fait partie dès l'origine<sup>44</sup>. Rapoport explique la quatrième vague du terrorisme débutée autour de 1979 par des facteurs géographiques, politiques et idéologiques<sup>45</sup>, mais on peut y ajouter l'avènement d'un nouveau type de médias — les premières chaînes télévisées d'information en continu sont créées au début des années 1980. Selon Derrida, c'est l'exploitation de l'image qui produit la vraie terreur<sup>46</sup>, le sentiment produit par l'évènement, même s'il le suit immédiatement n'est pas spontané<sup>47</sup> ou naturel, mais dépend d'une machinerie médiatique, politique etc<sup>48</sup>. Le terrorisme est un message qui doit être interprété, il porte d'abord une signification, c'est-à-dire qu'il cherche à renvoyer un contenu de pensée intelligible, et cette signification prend place dans un ordre mondial : la première preuve que Derrida avance pour le prouver, c'est que les bouleversements provoqués par un attentat ne dépendent pas du nombre de morts, mais de données « *signifiantes* et qualitatives ». Une fois de plus, l'exemple qu'il prend pour prouver cet argument général mentionne la Palestine au côté du Cambodge, du Rwanda et de l'Irak<sup>49</sup>. Il faut comprendre ici que le terrorisme palestinien comme interprétation prend place dans la compréhension derridienne de l'histoire et de la politique, selon laquelle il n'existe pas de faits politiques bruts, qui auraient en eux-mêmes une signification univoque : même la fin de la guerre froide doit selon lui être interprétée<sup>50</sup>. En ce qui concerne l'évènement terroriste, Derrida distingue deux niveaux : celui des impressions presque immédiates mais déjà informées par les médias, le choc, et celui des interprétations<sup>51</sup>. Le problème avec certains types de terrorisme, c'est que nous n'avons pas de concept adéquat, donc qu'ils requièrent une réponse philosophique<sup>52</sup>. Ce n'est pas nécessairement le cas du terrorisme palestinien, nous y reviendrons.

Au sens de Derrida, le terrorisme est davantage du côté de la communication que de la guerre, dans la mesure où il ne vise pas des effets matériels. En ce sens, Sartre et Derrida s'accordent, mais ce qui est pour Sartre un enjeu pour l'évaluation de l'acte terroriste est chez Derrida le cœur même de la définition du terrorisme. On voit ici le déplacement entre Sartre et Derrida :

<sup>42</sup> Derrida Jacques, *Le « concept » du 11 septembre*, *op. cit.*, p. 164.

<sup>43</sup> BENJAMIN Walter, *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*, ROCHLITZ Rainer (éd.), DE GANDILLAC Maurice (trad.), Paris, Édition Allia, 2003.

<sup>44</sup> DERRIDA Jacques, *Séminaire La bête et le souverain I*, Paris, Galilée, 2008, p. 64.

<sup>45</sup> RAPOPORT David, « The four waves of modern terrorism », dans CRONIN Audrey et LUEDER James (dir.), *Attacking Terrorism: Elements of a Grand Strategy*, Washington, Georgetown University Press, 2004, p.61 sqq.

<sup>46</sup> DERRIDA Jacques, *Le « concept » du 11 septembre*, *op. cit.*, p. 163.

<sup>47</sup> ANTONIOLI Manola, « Derrida et le terrorisme », *Outis !: revue de philosophie (post)européenne = rivista di filosofia (post)europa = journal of (post)european philosophy*, vol. 2, 2012, p. 73.

<sup>48</sup> DERRIDA Jacques, *op. cit.*, p. 142.

<sup>49</sup> *Idem.*

<sup>50</sup> *Idem.*

<sup>51</sup> CREPON Marc, « La Philosophie à l'épreuve du terrorisme. Une lecture croisée de Habermas et Derrida », *Contemporary French and Francophone Studies*, vol. 24, n° 4, 2020, p. 377 sq.

<sup>52</sup> DERRIDA Jacques, *op. cit.*, p. 152 sq.

dans les écrits de Sartre, le terrorisme est un moyen, une arme, mais il s'inscrit encore dans la logique d'une lutte armée, d'une manière similaire aux prisonniers de guerre ou à la propagande dans la guerre réglée. Dans ceux de Derrida au contraire le terrorisme n'est en un sens rien en dehors de sa signification, et ce qui prime est la place qu'il a dans le système médiatique mondial davantage que ces effets effectifs.

La pensée du terrorisme palestinien comme contestation requiert un appareil critique bien plus large incluant le système des médias, et implique une définition d'une part sur ce qu'est le terrorisme comme catégorie générale, d'autre part sur le fonctionnement général des catégories politiques.

## **Le terrorisme contre l'État ? Ambivalences des remises en question**

### **L'État et les groupes**

Une des grandes caractéristiques qui font du terrorisme palestinien un moyen de contestation est pour Sartre sa nature extra-étatique, celle-là même qui est pourtant remise en question par Derrida, qui voit dans le terrorisme une contestation de la distinction même entre l'étatique et le non étatique.

Si le terrorisme est un moyen, c'est un moyen particulier : toute violence n'est pas terroriste. Le problème ici est celui de la dissymétrie entre les États (un ensemble d'institutions qui applique une autorité sur un territoire donné en étant reconnu comme tel par la communauté internationale) et les groupes terroristes qui n'en dépendent pas directement. On qualifie de terroriste la violence politique qui provient de groupes dont on remet en cause la légitimité : un État peut bombarder une ville comme acte de guerre, le même acte devient terroriste s'il est mené par un groupe dont la légitimité n'est pas reconnue internationalement. Cet extra-étatisme n'est pas anecdotique, puisqu'il s'agit au contraire de ce qui constitue le terrorisme en contestation, notamment dans la philosophie sartrienne. Il y a une différence pour Sartre entre les « *groupes individuels* » que constitue le Fatah, et Israël qui « *répond à son niveau de gouvernement* »<sup>53</sup>, et cette différence ne se fait pas uniquement du point de vue du droit : lorsque Chonez lui demande si ces actes qui « *sont les mêmes [...] paraissent plus grave[s] venant d'Israël parce que plus 'officiel'* », Sartre répond positivement. Ce que cela signifie du point de vue de la philosophie politique, c'est que la nature étatique de l'auteur d'un acte modifie la valeur de ce dernier et l'évaluation qu'on en fait. Dans le cadre de son analyse du terrorisme palestinien on trouve une attention extrême à la manière dont il s'exprime comme opposition à des États : rappelons pour l'expliquer que Sartre a été témoin du terrorisme palestinien contre l'État jordanien<sup>54</sup>. Le problème ne se pose pas seulement en termes de sionisme—anti-sionisme, mais aussi dans la manière dont des groupes sans voix électorales font entendre leur contestation contre différents États. De fait, c'est là une des caractéristiques du

---

<sup>53</sup> SARTRE Jean-Paul, « Interview avec Claudine Chonez », *op. cit.*, p. 344.

<sup>54</sup> LAURENS Henry, *La question de Palestine, Tome quatrième : 1967-1982, le rameau d'olivier et le fusil du combattant*, Paris, Fayard, 2011, p. 329.

terrorisme : il s'agit d'un refus de l'État ou de sa politique et c'est pour cela qu'on peut parler du terrorisme comme une contestation, mais pas exactement comme une opposition, dans la mesure où le terrorisme n'exprime pas son désaccord dans le cadre d'un processus réglé (débat, élections, guerres), au contraire : il contrevient volontairement au cadre même du débat. Sartre estime que le terrorisme palestinien est l'opposition entre un État et des groupes qui contestent l'ordre même établi par l'État. En un sens, le terrorisme est l'inverse de l'accord ou de la proposition : le terrorisme ne semble exprimer qu'un refus, un combat ou une opposition.

## Violence et souveraineté

Un rapprochement entre Sartre et Derrida est leur conception de la violence comme contestation d'une autre violence ou comme contre violence : la violence des opprimés est toujours une réponse à celle de l'État aux yeux de Sartre<sup>55</sup>, et comme le dit Derrida « *tout terrorisme se présente comme une réplique* »<sup>56</sup>. Il y a là un déplacement entre Sartre et Derrida : ce que Sartre présentait comme une description de la situation (le terrorisme comme seule solution) devient chez Derrida le discours adopté par le terroriste, sur lequel le philosophe porte un regard critique. En utilisant le discours direct<sup>57</sup>, Derrida prend ses distances avec la conception du terrorisme comme réaction et contestation d'un ordre, notamment en remettant en question deux distinctions : celle entre État et groupes non étatiques, et celle entre guerre et terrorisme. Derrida n'insiste jamais sur la démesure ou la différence de nature entre les deux « camps », et au contraire il choisit de montrer les similarités qu'il existe entre les actions violentes des États et des groupes terroristes. Cette différence d'avec Sartre s'explique en partie par les données du problème auxquels ils sont confrontés : Sartre écrit pendant les années 1960 et 1970, à un moment où l'Autorité Palestinienne n'existe pas encore, c'est-à-dire où l'organisation de la lutte palestinienne en structure de type étatique ne s'est pas encore produite. L'OLP sert bien de « *quasi-gouvernement* »<sup>58</sup> et de porte-parole informel aux Palestiniens, mais il faut attendre 1993 pour que l'Autorité Palestinienne existe aux yeux de la communauté internationale. Le lien entre État et terrorisme est remis en question de deux manières dans les écrits derridiens : l'une est propre au conflit israélo-palestinien, l'autre est plus générale. Dans un premier temps, Derrida parle d'un État palestinien : même s'il sait que l'Autorité palestinienne est une entité politique qui n'est pas entièrement étatique<sup>59</sup>, il oppose un État israélien à un « *État palestinien virtuel* »<sup>60</sup> ou un « *un État en voie d'institution* »<sup>61</sup>. Plus exactement, Derrida renvoie dos à dos d'une part Israël, fondé

---

<sup>55</sup> GERASSI, *Entretiens avec Sartre*, op. cit., p. 468 ; SARTRE Jean-Paul, *Critique de la raison dialectique*, Paris, Éditions de Minuit, 1960, p. 455.

<sup>56</sup> DERRIDA Jacques, *Le « concept » du 11 septembre*, op. cit., p. 162.

<sup>57</sup> *Idem*.

<sup>58</sup> NASSAR Jamal Raji, *The Palestine liberation organization: from armed struggle to the declaration of independence*, Westport, Praeger, 1991, p. 50.

<sup>59</sup> DERRIDA Jacques, *Le « concept » du 11 septembre*, op. cit., p. 159.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 175.

<sup>61</sup> DERRIDA Jacques, « Message de Jacques Derrida », dans CIXOUS Hélène (dir.), *Le voyage en Palestine : de la Délégation du Parlement international des écrivains en réponse à un appel de Mahmoud Darwish*, Castelnau-le-Lez, Climats, 2002, p. 123.

comme tous les États sur la violence, et qui selon lui se rend coupable d'oppressions, d'autre part « *le terrorisme, une politique aussi coupable de bien des pays arabes de la région [...] une autorité palestinienne débordée* » — sans jamais perdre de vue le fait que les responsabilités des deux parties sont « *dissymétriques, incomparables* »<sup>62</sup>. Néanmoins, on voit bien ici comment le terrorisme est pour lui un projet politique, au même titre que l'Autorité Palestinienne ou que les autres États de la région. Il est difficile de savoir si de telles affirmations sont normatives (il faut un État palestinien) ou factuelles (il y a un État palestinien) : en fait, on voit ici à l'œuvre la manière dont Derrida avance dans un double mouvement de conceptualisation et de critique, à la fois de la situation historique à laquelle il assiste, mais aussi des catégories mêmes qui sont en jeu<sup>63</sup>.

Ce que Derrida cherche à montrer en rapprochant le terrorisme palestinien des États (arabes ou israélien), c'est qu'il s'agit de la même logique de souveraineté qui est à l'œuvre dans les deux cas : tout État se fonde sur la violence, c'est-à-dire sur ce qui est injustifiable par autre chose que par soi-même. On retrouve là un point de convergence avec les analyses sartriennes, selon lesquelles la terreur ne peut — et ne doit — être justifiée que par sa nécessité<sup>64</sup> : si elle dépend d'un but extérieur à elle-même, la terreur sartrienne elle aussi s'affranchit du droit international. L'écart avec Sartre n'est pas si grand : si Sartre subordonnait toujours le terrorisme à un but, il était clair que ce dernier ne se justifiait que par sa propre efficacité<sup>65</sup>, c'est-à-dire que l'évaluation morale était suspendue dès que la situation était considérée sans issue. La souveraineté est l'exercice d'un pouvoir absolu : les décisions prises par une institution souveraine ne peuvent pas, en droit, être remises en cause. La souveraineté d'un État, c'est la capacité à faire exercer ses lois et ses décisions sur son propre territoire. Dans la réflexion de Derrida, être souverain signifie être la dernière instance : ce qui est souverain n'a pas à se référer à des lois extérieures, et donc en ce sens ce qui est souverain est ce qui est injustifié, ce qui est extérieur à toute loi qui n'est pas sa propre décision<sup>66</sup>. Dans ce cadre, le terrorisme est une opération de la souveraineté : il fait régner sa loi en se justifiant par sa propre nécessité.

### **Guerre, droit, terrorisme**

Il y a donc une remise en cause la distinction même entre la guerre et le terrorisme puisqu'elles déroulent toutes deux le même processus de violence souveraine, et Derrida affirme que cette différence n'existe plus de nos jours<sup>67</sup>. Il est ainsi révélateur qu'il mette à égalité dans une phrase le terrorisme avec des « *actes de guerre ou intervention de peace keeping* »<sup>68</sup> : le but recherché ne suffit plus à les distinguer, contrevenant en cela aux définitions classiques du terrorisme, centrées sur l'aspect de rejet des limites morales conventionnelles de la société

---

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 133 sq.

<sup>63</sup> DERRIDA Jacques, *Voyous*, *op. cit.*, p. 216 sq.

<sup>64</sup> SARTRE Jean-Paul, « Les racines de l'éthique », *op. cit.*, p. 114.

<sup>65</sup> SANTONI Ronald, *op. cit.*, p. 150.

<sup>66</sup> DERRIDA Jacques, *Séminaire La bête et le souverain I*, Paris, Galilée, 2008, p. 81.

<sup>67</sup> DERRIDA Jacques, *Voyous*, *op. cit.*, p. 214.

<sup>68</sup> DERRIDA Jacques, *Le « concept » du 11 septembre*, *op. cit.*, p. 160.

dans l'emploi des moyens<sup>69</sup>, puisque Derrida fait valoir la similarité entre la guerre et le terrorisme, tant dans les moyens que dans les fins. En effet, les questions du droit et de l'État se comprennent chez Derrida en termes de justification et de violence ; tout État souverain peut a priori transgresser les règles, et « *l'usage du pouvoir d'État est ici originairement excessif et abusif* »<sup>70</sup>, ce que Antonioli explicite bien : « *la "légalité" qui fonde un État est ainsi déjà contaminée par une sorte d'"illégalité" constitutive, un recours originaire à la force.* »<sup>71</sup>. Tout État se fonde dans la violence, c'est-à-dire sans justification<sup>72</sup>, il conteste un droit et un ordre établi au nom de sa propre nécessité, et la tension entre la force et le droit ne peut pas se résoudre. Il y a d'après Derrida dans le terrorisme la même logique que celle qui œuvre dans l'État<sup>73</sup>. En un sens, on peut interpréter avec Derrida une similarité entre État et groupes terroristes, comme deux stades différents d'un même processus. Il ne s'agit certes pas d'une téléologie (toute force terroriste deviendrait un État à terme), mais bien d'une communauté de nature dans la violence : on définit le terrorisme comme une violence hors la loi, mais selon Derrida l'État n'est souverain que s'il se positionne lui aussi en dehors de la loi.

Il faut bien mesurer l'enjeu de cette affirmation : l'idée que le terrorisme est une violence injustifiée est fondamentale dans les définitions courantes<sup>74</sup>, la distinction entre violence étatique légitime et violence terroriste illégitime est un fondement du fonctionnement politique mondial, et la remettre en question semble fragiliser la notion même de terrorisme. De plus, Derrida estime que l'oppression structurelle peut produire un terrorisme sans morts violentes, et qu'il faut donc élargir notre conception du terrorisme, et donc d'admettre la possibilité d'un terrorisme légal, dans la mesure où le terrorisme est l'utilisation de la force sans justification autre que la nécessité de l'imposer, donc que la loi elle-même est fondée de la même manière. Derrida remet en cause le caractère exceptionnel qu'on prête au terrorisme, pour au contraire y voir à l'œuvre un processus politique général et partagé d'utilisation de la violence, et c'est là un des écarts avec Sartre, pour qui il n'y a pas de terrorisme sans tuer (« *Le principe du terrorisme est qu'il faut tuer.* »<sup>75</sup>). On voit là une remise en question de distinctions claires entre plusieurs catégories d'utilisation de la force. En un sens, il réinscrit des événements qu'on juge exceptionnels dans le fonctionnement normal des institutions et des sociétés, et utilise le terrorisme palestinien comme exemple permettant de déconstruire la notion d'État et de violence légitime.

Cette idée selon laquelle ce qu'on qualifie d'exceptionnel fait en fait partie intégrante du fonctionnement politique permet de rapprocher Derrida de Sartre par le biais de ses thèses sur la construction des groupes sociaux, permettant de montrer à partir de l'exemple palestinien comment la contestation que porte le terrorisme dépend d'une certaine conception de l'ordre du monde.

---

<sup>69</sup> RAPOPORT David C., 'The Politics of Atrocity', dans ALEXANDER Yonah, *Terrorism: Interdisciplinary perspectives*, New York, John Jay Press, 1977.

<sup>70</sup> DERRIDA Jacques, *op. cit.*, p. 215.

<sup>71</sup> ANTONIOLI Manola, *op. cit.*, p. 71.

<sup>72</sup> DERRIDA Jacques, « Message de Jacques Derrida », *op. cit.*, p. 131.

<sup>73</sup> CREPON Marc, *op. cit.*, p. 377.

<sup>74</sup> Par exemple celle de RUBENBERG Cheryl, *op. cit.*, vol. 3 p. 1444.

<sup>75</sup> SARTRE Jean-Paul, « À propos de Munich », *op. cit.*, p. 2.

## Qu'est-ce qu'un groupe, qu'est-ce que le monde, qu'est-ce que le philosophe ? Le terrorisme comme facteur structurant de la politique

### Constitutions des groupes sociaux et réaction

L'interprétation du terrorisme comme catégorie générale de la pensée politique permet de comprendre comment les philosophes, en s'emparant d'évènements d'actualité, doit finalement revenir sur eux-mêmes et faire évoluer leurs concepts.

Cette valeur du terrorisme comme violence qui ne se justifie que par sa nécessité, on la retrouve d'une autre manière avec Sartre dans la notion de « Terreur », qui est d'abord pour lui une catégorie théorique générale désignant un moment du processus de constitution des groupes. La possibilité même d'appliquer les analyses de la « Terreur » au terrorisme est discuté : La Caze et Sze estiment qu'il y a un écart entre les deux<sup>76</sup>, tandis que Mackenzie au contraire fait fond sur la *Critique de la raison dialectique* pour analyser la vision sartrienne du terrorisme<sup>77</sup>. Il nous semble tout à fait pertinent de lire les exemples d'actualité utilisés par Sartre à l'aune de sa théorie générale, au vu de la très forte imbrication des deux tout au long de sa pensée : la Terreur de la *Critique* s'appuie constamment sur l'exemple de 1793, tandis que dans *L'espoir maintenant* il répond par un exemple historique (l'Algérie) à une question d'ordre général<sup>78</sup>. Dans la *Critique*, on construit le groupe par la Fraternité-Terreur : La fraternité est « le droit de tous à travers chacun sur chacun »<sup>79</sup>, issue du serment prêté par tous les membres du groupe. La terreur, c'est « la limite de cette fraternité », « le droit de violence qu'a chacun sur l'autre » : lorsqu'on trahit, on court le risque de se faire lyncher, c'est-à-dire de voir la violence du groupe s'exercer sur soi<sup>80</sup> ; en ce sens, la peur est la condition du serment<sup>81</sup>, elle est ce qui empêche la dissolution du groupe. La terreur est ce qui unit en ce que tous peuvent exercer leur violence sur l'individu si l'individu trahit le serment qu'il a prêté avec le groupe. Dans sa version de 1960, la Terreur semble mal s'appliquer au terrorisme comme violence politique : elle est une violence à l'intérieur d'un groupe constitué, et l'exemple qui lui correspond dans la *Critique* est le lynchage et la trahison, c'est-à-dire la violence exercée sur un membre du groupe qui en est exclu, là où le terrorisme palestinien semble bien s'appliquer au contraire à ce qui est extérieur au groupe, fondant ainsi son caractère contestataire. La première définition du terrorisme en faisait le rejet d'un ordre social extérieur, et le terrorisme palestinien s'exerce essentiellement à l'extérieur de l'espace et de la société palestinienne elle-même — les attaques visent des israéliens ou des étrangers, en Israël, dans les enclaves israéliennes en Cisjordanie, ou à l'étranger, mais ces analyses rappellent que les faits sont beaucoup plus complexes. Tout d'abord, d'après Sze, la terreur est un élément de

---

<sup>76</sup> LA CAZE Marguerite, « Sartre Integrating Ethics and Politics: The Case of Terrorism », *Parrhesia*, vol. 3, 2007, p. 47 ; SZE Jennifer Ang Mei, *op. cit.*, p. 182.

<sup>77</sup> MACKENZIE Matthew, « Jean-Paul Sartre on violence and terror », *Terrorism and Political Violence*, vol. 6, n°4, 1994, p. 476–506.

<sup>78</sup> SARTRE Jean-Paul, *L'espoir maintenant*, *op. cit.*, p. 62.

<sup>79</sup> SARTRE Jean-Paul, *Critique de la raison dialectique*, *op. cit.*, p. 454.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p.456.

<sup>81</sup> MACKENZIE Matthew, *op. cit.*, p. 485.

fraternisation aussi quand elle est dirigée vers des membres extérieurs<sup>82</sup>, et s'il existe une terreur qui unit, il y existe également une terreur qui sépare<sup>83</sup>. On voit ici aussi que le terrorisme n'est pas compris comme un phénomène exceptionnel, une sorte d'irruption de violence auquel il faudrait trouver des explications, mais bien comme un élément du système politique : la terreur est inévitable, non seulement en raison des faits historiques et des forces en présence, mais aussi parce que cette terreur est un moment dialectique de la constitution des groupes<sup>84</sup>.

À ce stade du développement conceptuel sartrien, la Terreur correspond particulièrement bien à l'auto-immunité derridienne, l'idée qu'un organisme vivant ou politique peut s'attaquer lui-même, de l'intérieur, et se détruire soi-même, c'est-à-dire. Dans le contexte du terrorisme, elle se déploie en trois temps<sup>85</sup> : d'abord le fait que la menace soit *intérieure* ; puis que le terrorisme contamine le futur, il n'est pas un événement passé mais signifie toujours aussi un risque à venir ; enfin le risque de l'autodestruction d'une société par un contre-terrorisme qui la met en danger<sup>86</sup>. Il faut ici être prudent : l'auto-immunité ne signifie pas que le terrorisme soit un phénomène biologique<sup>87</sup>, puisque les terroristes sont des agents rationnels, mais bien qu'il y a une réaction de rejet d'un corps vis-à-vis de lui-même, se mettant ainsi en danger<sup>88</sup>. L'écart de la terreur sartrienne et l'auto-immunité derridienne s'explique non seulement par la manière dont leurs systèmes politiques respectifs s'articulent, mais aussi par la différence dans les faits dont ils parlent : le terrorisme palestinien dont il est question dans l'œuvre de Derrida est composé essentiellement d'attentats-suicides, là où Sartre parle surtout de prises d'otages. En un sens, Sartre n'aurait pas pu penser ce que Derrida pense aussi parce qu'ils ne parlent pas des mêmes faits : on voit ici que la conceptualisation politique à partir de l'événement historique peut aboutir pour ces deux auteurs à des thèses similaires (la violence justifiée par la nécessité n'est pas propre au terrorisme mais est un élément de constitution de tout groupe politique), avec des enjeux différents (chez Sartre, la peur entraînée par la possibilité violence collective, chez Derrida la métaphore biologique du rejet).

## Ordre mondial et État-nation

Il y a dans le terrorisme selon Derrida la révélation d'un ordre différent de l'ordre international composé d'États : si ce dernier n'est pas entièrement disparu, puisque le terrorisme reste une effraction qui viole un territoire<sup>89</sup>, le terrorisme ne vise pas la conquête de ce territoire, et en ce sens n'est plus en lien avec l'État-nation. Derrida estime qu'il est difficile de distinguer le national de l'international dans le cadre du conflit israélo-

---

<sup>82</sup> SZE Jennifer Ang Mei, *op. cit.*, p. 178.

<sup>83</sup> SARTRE Jean-Paul, *op. cit.*, p. 451.

<sup>84</sup> SARTRE Jean-Paul, « *Les racines de l'éthique* », *op. cit.*, p. 113 sq.

<sup>85</sup> DERRIDA Jacques, *Le « concept » du 11 septembre*, *op. cit.*, p. 143–152.

<sup>86</sup> BLISTENE Pauline, « Derrida, le 11 septembre et le 13 novembre », dans BLANC François et BOURDON Pierre (dir.), *L'État et le terrorisme*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2022, p. 126–129.

<sup>87</sup> MITCHELL W. J. T., « Picturing Terror: Derrida's Autoimmunity », *Critical Inquiry*, vol. 33, n° 2, 2007, p. 280.

<sup>88</sup> TIMÁR Andrea, « Derrida and the Immune System », *Et al. – Critical Theory Online*, vol. 3, 2015.

<sup>89</sup> DERRIDA Jacques, *Le « concept » du 11 septembre*, *op. cit.*, p. 145.

palestinien<sup>90</sup>, ce qui peut poser problème : a priori le terrorisme palestinien relèverait, comme il le fait selon Sartre, de la revendication d'un territoire et d'une autorité étatique sur ce territoire, il semble bien que l'État-nation est ce que les terroristes visent à travers leurs actes. Pourtant, selon Derrida le terrorisme ne relève plus d'une logique étatique ou aspirant à un État. La difficulté est posée par Derrida lui-même : le terrorisme reste une arme non étatique, qui échappe au contrôle des États et qui s'y attaque<sup>91</sup>.

Une remarque de méthode s'impose : Derrida a davantage écrit sur le 11 septembre que sur tout autre événement terroriste, et développe ses analyses autour de cet épisode, temporellement et thématiquement. S'il ne néglige pas la visée générale de ce qu'il dit, notamment par des références nourries au conflit israélo-palestinien, il faut garder à l'esprit que son exemple paradigmatique, le point de départ de ses interrogations, propose des données très différentes. C'est là un autre écart avec Sartre, pour qui le terrorisme est avant tout le terrorisme autour de la guerre d'Algérie — il a lui-même failli être victime de bombes de l'OAS en 1961 et 1962<sup>92</sup>. On a ici une autre difficulté dans le lien entre philosophie et actualité : certains faits semblent plus préoccupants que d'autres pour les auteurs, et le lien entre les événements et leurs analyses est parfois problématique. Ce qui est intéressant pour nous, c'est qu'il lit dans le 11 septembre le symptôme d'un ensemble de faits qui lui sont antérieurs, et qui se retrouvent ailleurs, et surtout qu'il pense le terrorisme palestinien en le distinguant de celui du 11 septembre. Derrida lui-même affirme la différence entre le « *terrorisme international* » d'une part, et le terrorisme palestinien de l'autre<sup>93</sup>, distinction selon lui trop souvent brouillée par des acteurs cherchant à dépouiller le combat palestinien de ses revendications étatiques. Ce que cela signifie conceptuellement, c'est que si on a un mouvement historique général de remise en cause de l'État, ce dernier n'a pas entièrement disparu. Il y a un double mouvement dans la pensée derridienne : premièrement l'analyse du terrorisme comme phénomène remettant en cause la distinction entre l'étatique et le non-étatique, deuxièmement le fait de rattacher malgré tout la Palestine à une forme de souveraineté étatique. Il s'agit là d'un exemple de la subtilité de la pensée politique derridienne, qui d'abord s'attache à entremêler le plan descriptif (la remise en cause de la souveraineté n'est pas qu'une thèse philosophique, « *Elle est en cours, elle est à l'œuvre aujourd'hui, elle est ce qui arrive* »<sup>94</sup>) et le plan normatif, qui lui-même se distingue par une attention extrême à la complexité des enjeux : si Derrida se méfie des nationalismes et notamment de ce qu'il nomme l'État-national<sup>95</sup>, il affirme qu'« *il serait imprudent et précipité [...] de s'opposer inconditionnellement* » à toute souveraineté, qui garantit la liberté et l'autodétermination<sup>96</sup>. Ce problème du droit, c'est-à-dire du fondement des règles communes, qu'elles dépendent ou non d'un État pour les faire respecter, est un autre rapprochement entre Sartre et Derrida, autour du motif de la contestation. La contestation prend origine dans le droit, y compris judiciaire, et le terrorisme s'exprime justement hors de ce droit et hors des normes de la

---

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 158.

<sup>91</sup> DERRIDA Jacques, *Voyous*, *op. cit.*, p. 213 sq.

<sup>92</sup> MACKENZIE Matthew, *op. cit.*, p. 480.

<sup>93</sup> DERRIDA Jacques, *Le « concept » du 11 septembre*, *op. cit.*, p. 165.

<sup>94</sup> DERRIDA Jacques, *Voyous*, *op. cit.*, p. 216.

<sup>95</sup> CREPON Marc, *op. cit.*, p. 385.

<sup>96</sup> *Idem.*

discussion et de la politique<sup>97</sup>. Chez Sartre aussi, le terrorisme est un problème de droit<sup>98</sup>, un affrontement autour des droits. De même, dans la pensée derridienne, le droit international n'est pas respecté<sup>99</sup>, en suivant la distinction qu'il propose entre le droit international tel qu'il est institutionnalisé et « *la rationalité des droits universels de l'homme* », qui « *fait effraction dans la souveraineté état-nationale* »<sup>100</sup>. L'effacement de la distinction entre étatique et non étatique ne signifie pas qu'on ne peut pas distinguer entre les violences, mais que le critère de distinction ne se fonde pas dans le droit tel qu'il est institué actuellement. Plus encore, on voit ici comment le terrorisme palestinien interroge la notion même de terrorisme<sup>101</sup>. Il s'avère que ce monde contesté par le terrorisme est aussi celui dans lequel vit le philosophe : une spécificité de la question du terrorisme est qu'elle engage celui qui en parle.

### L'époque et le philosophe

La valeur contestataire associée aux événements rejaillit sur le penseur qui en parle, notamment parce qu'il s'agit bien évidemment d'un sujet clivant. Le terrorisme est également une contestation en un autre sens : le mot « terrorisme » est, dans certains contextes, une condamnation en soi de ce qui est ainsi nommé, particulièrement dans le contexte israélo-palestinien — Derrida discute « *l'assimilation fort utile mais bien hâtive du terrorisme palestinien au terrorisme international appelant une réplique universelle, etc* » en rappelant que « *certain ont intérêt [...] à présenter leurs adversaires comme des terroristes* »<sup>102</sup>. Ainsi, l'appellation « terroriste » est controversée dans bien des cas, particulièrement en ce qu'il ne s'agit pas d'un simple adjectif, mais porte une condamnation implicite, qui a eu des conséquences bien réelles, par exemple en 1982 les opérations israéliennes au Liban se font au nom de la lutte contre le terrorisme<sup>103</sup>. Le terme de terroriste est une manière de dire qu'on n'affronte pas un pays, et donc en un sens de s'affranchir des règles de la guerre. Parler de l'attentat de Munich en des termes relativement positifs (« *horrible courage* »<sup>104</sup>) est chose difficile, d'autant plus dans le contexte immédiat de l'évènement, où le ton était à la contestation, notamment en France. Tout en maintenant son attachement déclaré à une posture la moins partisane possible sur le problème<sup>105</sup>, il parle du « *courage admirable* » des combattants du Fatah<sup>106</sup>. Derrida lui a été très critiqué sur sa position sur la légitimation du terrorisme et de la violence<sup>107</sup>.

Ce que ces deux philosophes disent sur le terrorisme palestinien n'est pas anodin, mais engage bien le concept même de philosophe : pour Sartre, « *la tâche du philosophe aujourd'hui consiste à*

---

<sup>97</sup> LAQUEUR Walter, *op. cit.*, p. 3.

<sup>98</sup> SARTRE Jean-Paul, « Interview avec Claudine Chonez », *op. cit.*, p. 343

<sup>99</sup> DERRIDA Jacques, *Le « concept » du 11 septembre*, *op. cit.*, p. 166.

<sup>100</sup> DERRIDA Jacques, *Voyous*, *op. cit.*, p. 212.

<sup>101</sup> FERRAGU Gilles, « Un Orient compliqué, la question palestinienne », dans *Histoire du terrorisme*, Paris, Perrin, 2014, p. 238 sq.

<sup>102</sup> DERRIDA Jacques, *Le « concept » du 11 septembre*, *op. cit.*, p. 165.

<sup>103</sup> LAURENS Henry, *La question de Palestine, Tome cinquième*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>104</sup> SARTRE Jean-Paul, « À propos de Munich », *op. cit.*, p. 2.

<sup>105</sup> COHEN-SOLAL Annie, *Sartre Jean-Paul*, Paris, Gallimard, 2019, p. 684

<sup>106</sup> SARTRE Jean-Paul, « Interview avec Claudine Chonez », *op. cit.*, p. 344.

<sup>107</sup> MEISELS Tamar, « The Trouble with Terror: The Apologetics of Terrorism—a Refutation », *Terrorism and Political Violence*, vol. 18, n° 3, p. 471.

*faire comprendre ça, en analysant les contradictions, l'essence des États, les choix qu'ont les peuples*»<sup>108</sup>. Aux yeux de Derrida, « est 'philosophe' [...] celui qui tente d'analyser, pour en tirer des conséquences pratiques et effectives, le lien entre les héritages philosophiques et la structure du système juridico-politique encore dominant et visiblement en mutation. »<sup>109</sup>. Il est tout à fait remarquable qu'à travers leurs différences conceptuelles, ces deux penseurs se rejoignent sur la conception du rôle de la philosophie par rapport aux événements dont elle est contemporaine.

## Conclusion

On a ainsi pu montrer comment un problème concret et singulier convoquait, à travers les interviews et les articles, tout une compréhension du système politique. Des philosophes ancrés dans leur monde voient leurs propres concepts être mobilisés ou remis en question par ce dont ils sont témoins. Sans jamais renvoyer l'ensemble de leurs pensées à des écrits de circonstances, il paraît fécond, à la lecture de Sartre et de Derrida sur des problèmes politiques, de s'interroger sur ce qui est en jeu dans leur pensée, c'est-à-dire sur les événements qui sont présents dans leurs textes et qui viennent ré-articuler leurs concepts.

On pourrait prolonger cette étude en montrant que l'ordre international contesté par le terrorisme n'est pas le même selon Sartre (qui pense autour des notions de révolution et de marxisme) et selon Derrida (pour qui le problème est d'abord post-colonial), en étudiant le contexte intellectuel dans lequel ces analyses se développent ou encore en se penchant sur la caractéristique religieuse et sacrificielle de la question dans la pensée de Derrida.

## BIBLIOGRAPHIE

Sartre Jean-Paul, *Critique de la raison dialectique*, Paris, Éditions de Minuit, 1960.

Sartre Jean-Paul, « Les racines de l'éthique: Conférence à l'Institut Gramsci, mai 1964 », *Études sartriennes*, no. 19, 2015, pp.11–118.

Sartre Jean-Paul, « Interview avec Claudine Chonez pour Le Fait Public n.3, février 1969 », republié dans *Situations VIII*, Paris, Gallimard, 1971, p.343

Sartre Jean-Paul, « À propos de Munich », *La Cause du Peuple*, no.29, 15 octobre 1972.

Gerassi John, *Entretiens avec Sartre*, Paris, Grasset, 2011.

Sartre Jean-Paul et Lévy Benny, *L'espoir maintenant*, Paris, Verdier, 1991.

Derrida Jacques, *Voyous: deux essais sur la raison*, Paris, France, Galilée, 2003.

---

<sup>108</sup> GERASSI, *Entretiens avec Sartre*, *op. cit.*, p. 468 sq.

<sup>109</sup> DERRIDA Jacques, *Le « concept » du 11 septembre*, *op. cit.*, p. 161.

- Derrida Jacques, *Séminaire La bête et le souverain I*, Paris, Galilée, 2008.
- Derrida Jacques, Habermas Jürgen et Borradori Giovanna, *Le « concept » du 11 septembre : dialogues à New-york, octobre-décembre 2001*, Bouchindhomme Christian et Gleize Sylvette (dir.), Paris, Galilée, 2004.
- Derrida Jacques, « Message de Jacques Derrida », dans Cixous Hélène, *Le voyage en Palestine : de la Délégation du Parlement international des écrivains en réponse à un appel de Mahmoud Darwish*, Castelnau-le-Lez, Climats, 2002.
- Abitbol Michel, *Histoire d'Israël*, Paris, Perrin, 2018.
- Aron Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Levy, 1992.
- Antonioli Manola, « Derrida et le terrorisme », *Outis !: revue de philosophie (post)européenne = rivista di filosofia (post)europa = journal of (post)european philosophy*, vol. 2, 2012, p. 69-84.
- Anidjar Gil, « Mal de Sionisme (Zionist Fever) », dans Weber Elisabeth (éd.), *Living Together: Jacques Derrida's Communities of Violence and Peace*, New York, Fordham University Press, 2013, p. 45-58.
- Bartal Shaul, « Lone-wolf or terror organization members acting alone: new look at the last Israeli–Palestine incidents », *Middle Eastern Studies*, vol. 53, no. 2, 2017, p. 211-228.
- Benjamin Walter, *L'oeuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*, Rochlitz Rainer (éd.), de Gandillac Maurice (trad.), Paris, Édition Allia, 2003.
- Bensoussan Georges, *Une histoire intellectuelle et politique du sionisme: 1860-1940*, Paris, Fayard, 2002.
- Beardsworth Richard, *Derrida & the political*, Londres, Routledge, 1996.
- Birchall Ian, « Sartre and Terror », *Sartre Studies International*, vol. 11, n° 1-2, 2005, pp.251–264.
- Blistène Pauline, « Derrida, le 11 septembre et le 13 novembre », dans Blanc François et Bourdon Pierre (dir.), *L'État et le terrorisme*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2022, p. 123-146.
- Bourgault Jean, « Les désarrois de l'élève Clouet. Sartre et le maoïsme », *Les Temps Modernes*, no. 658-659, n° 2, 2010, pp.40 sq.
- Chasdi Richard J., *Serenade of suffering: a portrait of Middle East terrorism, 1968-1993*, Lanham, Lexington books, 1999.
- Chasdi Richard J., *Tapestry of terror: a portrait of Middle East terrorism, 1994-1999*, Lanham, Lexington Books, 2002.
- Cohen-Solal Annie, *Sartre*, Paris, Gallimard, 2019
- Crépon Marc, « La Philosophie à l'épreuve du terrorisme. Une lecture croisée de Habermas et Derrida », *Contemporary French and Francophone Studies*, vol. 24, no. 4, 2020, p. 373-389.

Drake David, « Sartre, le gauchisme et le conflit israélo-arabe », dans Galster Ingrid (dir.), *Sartre et les juifs*, Paris, La Découverte, 2005.

Dudai Ron et Cohen Hillel, « Triangle of Betrayal: Collaborators and Transitional Justice in the Israeli-Palestinian Conflict », *Journal of Human Rights*, vol. 6, no. 1, 2007, p.

Ferragu Gilles, « Un Orient compliqué, la question palestinienne », dans *Histoire du terrorisme*, Paris, Perrin, 2014, p. 237-283.

Greilsammer Ilan, *Le sionisme*, Paris, Presses universitaires de France, 2005.

Hassan Kadhim Jihad, « Les Palestiniens dans la pensée de Jacques Derrida », *Rue Descartes*, vol. 8990, no. 2, 2016, p. 218-230.

Hollander Paul, « Righteous Political Violence and Contemporary Western Intellectuals », *Terrorism and Political Violence*, vol. 25, no. 4, 2013, p. 518-530.

Judaken Jonathan, *Jean-Paul Sartre and the Jewish Question: Anti-antisemitism and the Politics of the French Intellectual*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2006.

Kumaraswamy P. R., *Historical Dictionary of the Arab-Israeli Conflict*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2015.

La Caze Marguerite, « Sartre Integrating Ethics and Politics: The Case of Terrorism », *Parrhesia*, vol. 3, 2007, p. 43-54.

Lamouchi Noureddine, *Jean-Paul Sartre et le Tiers-monde : rhétorique d'un discours anticolonialiste*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Laqueur Walter, *A history of terrorism*, Londres, Routledge, 2017.

Laurens Henry, *La question de Palestine, Tome quatrième : 1967-1982, le rameau d'olivier et le fusil du combattant*, Paris, Fayard, 2011.

Laurens Henry, *La question de Palestine , Tome cinquième : 1982-2001, la paix impossible*, Paris, Fayard, 2015.

Mackenzie Matthew, « Jean-Paul Sartre on violence and terror », *Terrorism and Political Violence*, vol. 6, no.4, 1994, pp.476–506.

Mardam-Bey Farouk, « Sartre, Israël et les Arabes : la « détermination affective » », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 96, n° 4, 2009, p. 38-41.

Marsden Sarah et Schmid Alex, « Typologies of Terrorism and Political Violence », dans Schmid Alex (dir.), *The Routledge Handbook of Terrorism Research*, Londres, Routledge, 2011

Mccarthy Justin, *The population of Palestine: population history and statistics of the late Ottoman period and the mandate*, New York, Columbia university press, 1990.

McQuillan Martin, « Clarity and Doubt: Derrida among the Palestinians », *Paragraph*, vol. 39, no. 2, 2016, p. 220-237.

Meisels Tamar, « Defining terrorism – a typology », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, vol. 12, no. 3, 2009, p. 331-351.

- Meisels Tamar, « The Trouble with Terror: The Apologetics of Terrorism—a Refutation », *Terrorism and Political Violence*, vol. 18, no. 3, 2006, p. 465–483.
- Mitchell W. J. T., « Picturing Terror: Derrida’s Autoimmunity », *Critical Inquiry*, vol. 33, n° 2, 2007, p. 277-290.
- Nassar Jamal Raji, *The Palestine liberation organization: from armed struggle to the declaration of independance*, Westport, Praeger, 1991.
- Norell Magnus, « Terrorism », dans Peters Joel et Newman David (dir.), *The Routledge handbook on the Israeli-Palestinian conflict*, Londres, Routledge, 2013.
- Norton Augustus R., « Terrorism », dans Rubenberg Cheryl, *Encyclopedia of the Israeli-Palestinian Conflict*, vol. 3, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2010.
- Pape Robert A., « The Strategic Logic of Suicide Terrorism », *American Political Science Review*, vol. 97, n° 3, 2003, p. 343-361.
- Rapoport David, « The four waves of modern terrorism », dans Cronin Audrey et Ludes James, *Attacking Terrorism: Elements of a Grand Strategy*, Washington, Georgetown University Press, 2004, pp.46–73.
- Rapoport David C., 'The Politics of Atrocity', dans Yonah Alexander, *Terrorism: Interdisciplinary perspectives*, New York, John Jay Press, 1977.
- Rashid Samory, « Terrorism », dans Magill Frank (dir.), *International Encyclopedia of Government and Politics*, vol. 2, Londres, Fitzroy Dearborn Publishers, 1996.
- Rubenberg Cheryl, *Encyclopedia of the Israeli-Palestinian Conflict*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2010.
- Santoni Ronald E., *Sartre on Violence: Curiously Ambivalent*, University Park, Penn State Press, 2010.
- Seidler Meir, « The Beauty and the Beast: Jean-Paul Sartre and the Baader-Meinhof Gang », *Terrorism and Political Violence*, vol. 25, no. 4, 2013, p. 597-605.
- Sze Jennifer Ang Mei, *Sartre and the Moral Limits of War and Terrorism*, New York, Routledge, 2009.
- Timár Andrea, « Derrida and the Immune System », *Et al.– Critical Theory Online*, vol. 3, 2015.
- Weiberg Leonard, Pedahzur Ami et Hirsch-Hoefler Sivan, « The Challenges of Conceptualizing Terrorism », *Terrorism and Political Violence*, vol. 16, no. 4, 2004, p. 777-794.
- Wilkinson Paul, *Concepts of Terror and Terrorism*, Londres, Macmillan, 1974.

---

Pour citer cet article : GRANGE-MARCZAK Zoé, « Le terrorisme palestinien comme contestation chez Sartre et Derrida (1960–2004) », *Cahiers Tocqueville des Jeunes Chercheurs*, Vol. 5, n°1, 2024, p. 57-77.

---

Zoé Grange-Marczak est agrégée et ancienne élève de l'ENS de Lyon, actuellement doctorante à l'ENS sous la direction de Marc Crépon (CNRS) et de Annabel Herzog (université de Haïfa) dans le cadre du laboratoire Pays Germaniques — Archives Husserl (UMR 8547) et de l'école doctorale 540. Sa thèse, commencée en 2023, porte sur le sionisme et l'État d'Israël chez Sartre, Levinas et Derrida. Elle vient de publier un article sur « Juifs et antisémites dans la *Critique de la Raison Dialectique*.» (in *Studi Sartriani*, XVIII, 2024).